



PROCES-VERBAL- SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2021

Le vingt octobre 2021, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués le 15/10/2021, se sont réunis salle des archers à Longperrier, sous la présidence de Monsieur Michel MOUTON, Maire, en séance publique.

13 membres présents : Michel MOUTON, Patrick SNAKOWSKI, Marie-Christine DELMÉ, Jean-Yves PROVOST, Sylvie NIETO MORILLO, Dominique LELONG, Jean-Michel KIRCHE, Corinne SAINTE-BEUVE, Catherine GRECO, Mohamed EL-OUARDI, Christophe LE VAILLANT, Frédéric RUBINSTEIN & Christelle DUTREUIL

6 membres absents : Fabrice MOCQUARD (pouvoir à Christophe LE VAILLANT), Valérie FESNOUX (pouvoir à Marie-Christine DELMÉ), Claude MARTA, Florence RONGIONE & Nordine NEKHILI, & Stéphane ESTEVENON

Le Maire a ouvert la séance à 18h30 après avoir vérifié que le quorum était atteint et excusé les membres absents.

Désignation du secrétaire de séance : Catherine GRECO (vote unanime)

Avant de démarrer cette séance de conseil, le Maire fait la communication suivante :

Lors du dernier conseil municipal, il vous a été donné lecture du courrier du pharmacien de Dammartin M. RATSIMBAZAFY précisant son attachement au transfert de son officine sur la Commune de Longperrier.

Les services de l'INSEE ont été informés de l'évolution de la population, le seuil de 2500 habitants étant un préalable au dit transfert d'officine. Les mêmes services de l'INSEE ont répondu par un courrier qui vous a été communiqué, que l'évolution de notre population ne serait prise en compte qu'après le recensement de 2023 pour être établi en 2025. Cette réponse n'est pas satisfaisante vu les circonstances et les conséquences que cela aura sur le développement économique de notre Commune.

M. le Maire indique avoir invité le pharmacien à venir s'exprimer devant le conseil municipal pour expliquer sa situation.

Après une suspension de séance qui aura permis à M. RATSIMBAZAFY d'expliquer aux conseillers et au public présent dans la salle les multiples démarches engagées par lui depuis de nombreuses années et plus particulièrement depuis ces derniers mois pour s'installer sur la zone commerciale en cours d'aménagement, M. le Maire a demandé aux élus de lui faire connaître leur point de vue.

Il ressort du débat que plusieurs démarches pourront être engagées par la mairie et le conseil municipal, dans son expression unanime, a chargé M. le Maire de :

1. Contester l'enquête INSEE annuelle si cette dernière n'était pas favorable ;
2. Procéder à une enquête de population avant le recensement général de 2023 ;
3. Alerter les médias ;
4. Prendre une motion pour l'implantation, après transfert, de cette pharmacie dans la zone commerciale ;
5. En dernier ressort, mobiliser la population par des rassemblements et manifestations au besoin

Après cette communication, M. le Maire a constaté que le quorum était toujours atteint et invité le secrétaire à lire l'ordre du jour.

L'ordre du jour lu par le secrétaire de séance a permis de démarrer la séance.

Le présent procès-verbal est rédigé conformément à l'article 23.1 du règlement du conseil municipal. Chaque élu peut cependant, s'il en fait la demande, rectifier ses propos relatés en faisant parvenir au secrétaire de séance son intervention écrite complète. Il appartiendra au Maire seul responsable de la rédaction du présent compte-rendu de procéder à sa rectification dès lors que cette réécriture lui semble conforme à l'esprit de l'intervention.

✚ Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2021

Avant de mettre à l'approbation, le Maire demande s'il y aurait des observations.

Aucune observation n'ayant été faite, le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité soit 15 (quinze) voix Pour (dont 2 pouvoirs), le compte-rendu de la réunion du conseil du 11 juillet

➤ **DELIB 2021_26 : CARPF _schéma de mutualisation des services**

Rapporteur : M. MOUTON - Maire

L'Agglo Roissy a élaboré un schéma de mutualisation des services pour permettre à terme, à ses collectivités de bénéficier de services complémentaires.

Un projet de rapport a été déposé sur Idélibre afin que les élus puissent se prononcer sur ce projet de schéma.

L'ensemble du dossier qui a été soumis à l'approbation des membres du conseil a été déposé sur l'application Idélibre [pièces 2021-26... 1 & 2](#)

Entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité soit 15 (quinze) voix Pour (dont 2 pouvoirs), approuvent le projet de schéma de mutualisation des services tel que présenté par la CARP

➤ **DELIB 2021_27 : CARPF _modification des statuts communautaires**

Rapporteur : M. MOUTON - Maire

L'Agglo Roissy a modifié certaines de ses compétences et mis à jour ses statuts.

Les communes membres sont invitées à se prononcer, le défaut de délibération de la Commune valant automatiquement avis défavorable

1 document explicatif 2021-27 a été déposé sur l'application Idélibre pour permettre aux élus de se prononcer.

Entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à l'unanimité soit 15 (quinze) voix Pour (dont 2 pouvoirs), approuvent la modification des statuts communautaires

➤ **DELIB 2021_28 ; plan de relance _ continuité pédagogique**

Rapporteur : Mme DELMÉ – 2° adjointe

L'Etat a lancé un appel à projet pour un socle numérique en début d'année.

La Commune y a participé afin de compléter l'offre matérielle auprès de l'école élémentaire.

L'académie de Créteil a validé notre dossier et nous accordera une subvention à hauteur de 70% de nos dépenses d'équipement et de 23,57% sur les ressources numériques, sur un plafond de 21.000 euros.

Il y a lieu pour cela d'autoriser M. le Maire à signer la convention dont vous avez pu prendre connaissance dans les pièces annexes déposées sur l'application Idélibre [pièces 2021-28... 1 & 2](#)

Entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité soit 15 (quinze) voix Pour (dont 2 pouvoirs), donnent l'autorisation au Maire de signer ladite convention

➤ **DELIB 2021_29 : Subvention dans le cadre de la DETR**

Rapporteur : M. MOUTON - Maire

Comme chaque année, l'Etat demande aux collectivités de lui adresser un ou plusieurs projets pouvant faire l'objet d'une subvention dans le cadre de la DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux.

Considérant que notre demande d'aide financière concernant la salle de gymnastique n'avait pas été retenue en 2021, M. le Maire a proposé de déposer à nouveau le même dossier suivant les détails qui ont été communiqués en pièces annexes [2021-29... 1 à 4](#) déposées sur l'application Idélibre et dont M. le Maire a souhaité rappeler les montants, inscrits au budget.

Pour mémoire, le montant total prévisionnel de ce projet inscrit au budget 2021 est le suivant :

Montant HT	638 767,50 €
TVA 20 % :	127 753,50 €
Total TTC :	766 521,00 €

Montant de la subvention à solliciter dans le cadre de la DETR de 132.507,00 €

Pour rappel, d'autres subventions sont en cours d'examen :

- auprès de la région dans le cadre de la subvention sports pour un total de 83.000 euros
 - auprès du département dans le cadre du FAC pour un montant de 255.507 euros
 - auprès de la CARPF pour un montant de 80.000 euros
- ➔ soit 551.014 euros de subventions à ce jour sollicitées

Bien que nous soyons prêts à lancer ce projet de salle de gymnastique, M. le Maire rappelle qu'il ne peut être démarré avant l'accord d'attribution de ces subventions

Entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité soit 15 (quinze) voix Pour (dont 2 pouvoirs), ont validé le dossier de la salle de gymnastique pour solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR

➤ **DELIB 2021_30 : Organigramme des services et création de postes**

Rapporteur : M. MOUTON - Maire

Un nouveau pôle hygiène et sécurité apparaît désormais dans le nouvel organigramme qui a été communiqué aux élus sur l'application Idélibre, [pièces 2021-30... 1 & 2](#)

Il est proposé à l'assemblée d'adopter ce nouvel organigramme qui a été validé en comité technique

Entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité soit 15 (quinze) voix Pour (dont 2 pouvoirs), ont validé l'organigramme des services

Il a été proposé par ailleurs la création de postes d'adjoint d'animation, 2 contractuels à temps non complet 20h au pôle enfance jeunesse

Mme DELME, invitée par M. le Maire a donné des explications, a indiqué les motifs de ces créations :

- Effectifs en hausse dans les différents services (cantine, périscolaire)
- Normes DDCS à respecter
- Nouvelle équipe en phase de stabilisation depuis le recrutement du coordinateur qui souhaite impulser une nouvelle dynamique
- Mise en œuvre de notre projet municipal

Entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité soit 15 (quinze) voix Pour (dont 2 pouvoirs), ont validé la création de 2 postes d'adjoint d'animation, à temps non complet 20h

➤ **Décisions du Maire rapportées en conseil municipal**

Suivant délibérations du 23 mai 2020, le Maire a indiqué avoir pris les décisions suivantes et rappelé que conformément aux droits attachés aux conseillers municipaux de consulter les pièces d'un dossier (contrats & conventions), les documents sont consultables en mairie sur rendez-vous auprès du Directeur des services.

Monsieur le Maire a ainsi :

- ✓ signé avec Dalkia un contrat de prolongation jusqu'au 30 juin 2022 pour l'exploitation des installations de chauffage et de vmc dans les bâtiments communaux : **décision 2021-09 du 19 juillet 2021**
- ✓ notifié à GRDF les redevances d'occupation du domaine public au titre des années 2020 et 2021 : **décision 2021-10 du 30 juillet 2021**
- ✓ notifié à ENEDIS les redevances d'occupation du domaine public au titre des années 2019, 2020 et 2021 **décision 2021-11 du 2 août 2021**
- ✓ autorisé l'accueil du soir en périscolaire des élèves élémentaires qui n'ont pas étude surveillée et fixé le même tarif que pour les élèves de maternelle : **décision 2021-12 du 6 septembre 2021**
- ✓ décidé, après l'encaissement du FCTVA sur les travaux réalisés en 2019, de rembourser partiellement et pour un montant de 400.000 euros le prêt relais souscrit auprès de la Caisse d'épargne : **décision 2021-13 du 7 septembre 2021**

➤ **Information(s) du Maire...**

- ✓ Rappel de notre délibération du 2 juillet relative à des terrains communaux constructibles toujours en vente... rappel des prix
- ✓ Communication aux élus d'un arrêté du préfet concernant le projet d'exploitation de méthanisation sur la commune de Marchémoret de la SAS Plaine de France Energie
- ✓ Lecture d'un courrier de la CARPF concernant la taxe GEMAPI
- ✓ Calendrier des fêtes de fin d'année

➤ **Réponse(s) au(x) question(s) orale(s) conformément à la délibération n° 2020_12**

SANS OBJET puisqu'aucune question n'avait été posée lors de la précédente réunion

Avant de clore la séance, M. le Maire a demandé aux élus s'ils avaient des questions orales ?

Sans OBJET, aucune question n'ayant été posée en séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h40

NB / Pour mémoire, les registres et délibérations sont régulièrement déposés sur la table où se situent le portrait du président de la République et la Marianne afin que les élus puissent en prendre connaissance et les signer.

A noter que le Maire ou toute personne habilitée par lui, sera chargé d'accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de ces décisions en prenant les délibérations qui s'imposent et qui pourront, si nécessaire, être complétées d'annexe(s) qui seront alors transmises au contrôle de légalité suivant les informations communiquées, débattues et validées en séance du conseil et relevant de ces questions.

Fait à Longperrier, le 22 octobre 2021 à 14:45

Le Maire,
M. MOUTON



La Secrétaire de séance,
Catherine GRECO



Rédacteur auxiliaire -> Didier BELGUISE – Directeur Général des Services

Affiché le 26/10/2021.